

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la Commission n° 24 chargée d'examiner le Postulat de M. Valéry Beaud

« Pour une véritable stratégie de requalification de l'espace public »

Présidence :	M. Philippe Ducommun
Membres présents :	Mmes : Caroline Alvarez, Anne-Françoise Decollogny (rempl. M. Louis Dana), Barbara Pages MM : Valéry Beaud, Maurice Calame-Longjean, Denis Corboz, Nicola Di Giulio, Daniel Dubas, Johann Dupuis, Pierre Ethenoz
Membre excusé :	M. Manuel Donzé
Représentant-e-s de la Municipalité:	Mme Florence Germond, Directrice des finances et de la mobilité M. Laurent Dutheil, Chef de division – Service des routes et de la mobilité
Notes de séances :	M. François Mukundi, Adj. Administratif – Service des routes et de la mobilité
Lieu :	Place Chauderon 9, salle de conférence de la Direction des finances et de la mobilité
Date et heure :	6 mars 2017, de 16h00 à 16h45

En préambule, Mme la Municipale effectue les présentations d'usage. Nous remercions M. Mukundi qui a tenu les notes de séances.

Position du postulant

Le postulant relève le délai depuis le dépôt de son postulat. Il explique que son postulat avait pour objectif de mettre l'espace public au coeur de l'agenda politique, entendu comme lieu de rencontre, de convivialité et de socialisation, qui contribue largement à la qualité de vie en ville. Il précise que durant le temps écoulé, le programme de législature a été publié et qu'il est satisfait d'y voir figurer quelques éléments qui indiquent que la nouvelle Municipalité accorde plus d'importance à l'espace public. Dressant le bilan de la législature précédente, il précise que Lausanne dispose de grands parcs publics urbains et de jolies places de jeux et salue l'action de la Municipalité sortante qui a oeuvré en faveur de ce résultat.

Il relève à contrario que l'action de la Municipalité a été moins soutenue en ce qui concerne les places publiques, malgré les intentions annoncées en ce qui concerne certaines grandes places publiques comme la place de la Riponne, la place du Tunnel, la place Centrale et la place du Château, mais qui n'ont toujours connu aucune concrétisation à ce jour et dont il est difficile aujourd'hui de dire quand elles seront réaménagées.

Le postulant précise que le but poursuivi par ce postulat consiste à disposer d'une planification et d'une priorisation des investissements concernant la requalification d'espaces publics majeurs, de manière à fixer un cap dans la réalisation des transformations attendues de la ville dans ce domaine depuis plusieurs années.

Conseil communal de Lausanne

Discussion générale

Un commissaire s'étonne que le postulant anticipe sur le programme de législature de la Municipalité avant même sa présentation officielle au Conseil communal. Il estime par ailleurs que l'objet ne respecte pas le règlement du Conseil communal qui précise qu'un postulat doit porter sur un objet précis qui demande une étude de la Municipalité et non pas sur un programme d'actions. Un autre estime pour sa part louable sur le fond, la démarche du postulant, même s'il est persuadé que la Municipalité est consciente du problème soulevé et qu'elle y travaille.

Une commissaire précise qu'un postulat est une demande d'une étude portant sur un objet pas trop spécialisé, ce qui semble être le cas de la demande du postulant dont elle partage l'objectif et la préoccupation. Elle ajoute que pour sa part, elle souhaite voir certaines grandes places de la ville piétonnisées, comme cela avait été fait à Pépinet, tout en gardant des accès aux commerces pour les livraisons par exemple. Elle ajoute qu'en plus de la piétonisation des grandes places, il serait utile d'amener plus de végétalisation et d'arborisation dans certaines rues de la ville et sur certaines places publiques afin de réguler la température.

Pour un autre commissaire, l'objet peut être élargi, pourvu que le postulat respecte le principe de l'unité de la matière. Il est d'avis que l'étude demandée pourrait déboucher sur un programme de requalification en rapport avec les budgets. Politiquement, il serait intéressant d'indiquer à la population qu'un programme existe et qu'il fixe les différentes séquences de requalification dans le temps. Pour l'anecdote, ce commissaire estime que la place de la Sallaz aurait pu être ajoutée dans la liste des places à requalifier.

Mme la Municipale indique pour sa part que la requalification des grandes places est un enjeu essentiel aux yeux de la Municipalité et se réjouit qu'un conseiller communal s'en soit aussi préoccupé auparavant. Pour y répondre, il faut également tenir compte des enjeux financiers de la Ville qui sont importants eux aussi. Pour Mme la Municipale, il y a lieu de trouver un équilibre entre les besoins de rénovation des places et les moyens disponibles. Un autre enjeu consiste également à respecter les échéances fixées dans le cadre des travaux déjà agendés, en tenant aussi compte de la volonté des partenaires comme le Canton pour ce qui est de la place du Château. En outre, Mme la Municipale rappelle quelques réalisations de rénovation de places réalisées ces dernières années ou en cours :

- Place du Nord : requalification de la place de jeu et de la route terminée ; il reste celle de la place du vallon ;
- Sévelin : en cours ;
- Vinet : en cours en collaboration avec les associations locales ;
- Sallaz : terminée.

Mme la Municipale indique que la thématique abordée dans ce postulat est importante à ses yeux mais que les travaux doivent se faire pas à pas. L'intention de travailler à un plan de requalification des places publiques en regard des allocations financières est bien un objectif de la Municipalité.

Un commissaire se réjouit de cette intention de la Municipalité et espère qu'elle débouchera sur une sorte de plan ou de crédit-cadre sur dix ans pour la requalification des places publiques, avec une dénomination précise et un séquençage de tous les projets. Un tel document permettrait d'avoir une vision claire à court, moyen et long termes.

Le postulant remercie la commission de l'accueil favorable dans l'ensemble et se réjouit de la vision évoquée qui va bien au-delà de la durée d'une législature qui n'est que de cinq ans. Il se réjouit également de la vision souhaitée par un commissaire qui permettra à la population de suivre dans le temps le déroulement du plan, en tenant bien sûr compte du temps nécessaire aux études et à la réalisation.

Conseil communal de Lausanne

Un membre de la commission explique qu'il hésite à appuyer le postulat qui fait doublon avec le plan de législature de la Municipalité. Il fait remarquer que cet objet vise en réalité la suppression des places réservées au stationnement au centre-ville et qu'il va ainsi porter atteinte à l'accessibilité de la mobilité individuelle au centre-ville dont il organiserait le bouclage. Pour lui, l'acceptation de ce postulat nécessitera la construction de plusieurs P+R autour de la ville de Lausanne et un développement accru des transports publics pour faire face au besoin d'accessibilité à la ville de la population. Le postulant reconnaît que la place dévolue à la voiture en ville est parfois trop importante à certains endroits et mériterait d'être revue. Pour lui, les places que nous avons, ont été planifiées dans les années 60-70 où la voiture était reine. Il pense que cette vision est aujourd'hui dépassée. A titre d'exemple, il évoque la place de la Riponne, dont un tiers de l'espace est dévolu à la circulation automobile alors qu'en réorganisant les accès au parking, on pourrait dégager un espace intéressant voué à la convivialité et la socialisation au cœur de la cité. De plus, il rappelle que le parking de la Riponne offre la plupart du temps beaucoup de places de parc inoccupées.

Un commissaire relève que cette réponse confirme les craintes qu'il se faisait au sujet de son postulat, à savoir qu'il vise à supprimer complètement la voiture au centre-ville. A propos de la planification des années 60-70, il s'inscrit en faux et estime que c'est la densification de la ville qui ne permet plus à cette planification de rester fonctionnelle.

Une commissaire est pour sa part convaincue qu'on ne cherche pas à lutter contre l'accès des automobiles en ville, car il existe une offre importante de places de parc dans les parkings souterrains à Lausanne qui permettent de conserver une accessibilité suffisante. Pour elle, il est important de trouver un meilleur équilibre entre les places dévolues aux piétons en ville, sans toutefois fermer l'accès au centre-ville.

Mme la Municipale précise que l'accessibilité au centre-ville doit rester multimodale et tenir compte de la nécessité d'offrir aux habitants une meilleure qualité de vie, notamment par le développement des transports publics. Pour elle, l'objectif de la Municipalité n'est pas de restreindre l'accès au centre-ville dans la mesure où l'offre de stationnement reste importante à Lausanne, avec environ 22'000 places publiques et 8'000 places privées à usage public, soit un total de 30'000 places de stationnement offertes aux véhicules dans une ville de 150'000 habitants. Par ailleurs, Mme la Municipale rappelle la nécessité d'avoir un centre-ville attractif et dynamique qui permet la déambulation dans un espace plaisant et accueillant pouvant amener plus de personnes à y flâner et à y faire plus d'affaires. Elle en veut pour preuve la suppression du stationnement tel qu'intervenu à Ouchy, à la place Bel-Air ou sur la place Pépinet où personne ne pourrait plus imaginer ni accepter un retour en arrière.

Parvenue au terme de ses discussions, la commission passe au vote et **accepte de prendre en considération et de renvoyer le postulat de M. Beaud à la Municipalité par :**

9 voix pour

1 voix contre

1 abstention

Lausanne, le .. avril 2017

Le rapporteur: Philippe Ducommun